

Depuis février dernier, la crise a laissé place à la catastrophe sanitaire.

Le Président de la République dans son allocution du 13 avril 2020 indique que « *Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune* » en relevant que le pays « *tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal* ». « *Le jour d'après* », promet le Président de la République, ne sera pas un retour au jour d'avant. A la télévision, le Président s'est présenté en homme nouveau, qui assume ses erreurs et veut redémarrer sur de nouvelles bases. Des « *fautes* » qu'il assume et qu'on devrait lui pardonner pour aller vers un nouveau départ, alors qu'on compte en France plus de 20000 morts dus au COVID-19 et près de 8000 dans les EHPAD... Sachant que les décès à domicile ne sont pas comptabilisés.

Honte au gouvernement et au Président qui osent faire intervenir l'armée par voie préfectorale pour réquisitionner des millions de masques commandés par les conseils départementaux, régionaux et mairies qui veulent équiper les professionnels des EHPAD, EHPA et services de l'Aide, de l'Accompagnement et des Soins à domicile.

Honte au gouvernement et au Président qui depuis des mois s'attaquent aux retraites de ces professionnels. Le projet de loi retraite est actuellement suspendu... mais pas abandonné. Ce projet priverait les aides-soignants et infirmiers de la « *catégorie active* » et de toute reconnaissance de la pénibilité du métier. Actuellement, les soignants peuvent partir à la retraite dès 57 ans. Demain, si le projet de loi est adopté en l'état, les soignants devront attendre 62 ans pour y prétendre.

Le secteur de l'Aide, de l'Accompagnement et des Soins à domicile sera directement impacté par cette réforme régressive, pour la plupart à temps partiel subi, avec souvent des carrières morcelées. Elle entraînera une baisse des pensions sans que personne ne connaisse véritablement sa date de départ à la retraite.

Pour la CGT, puisque Macron reconnaît lui-même qu'il paye si mal ces professionnels en 1ère ligne, la seule réponse possible est l'augmentation des salaires, la revalorisation des conventions collectives pour le secteur privé et pour le secteur public, le dégel immédiat du point d'indice avec le rattrapage des dix dernières années.

Pour la CGT, le gouvernement ne reconnaîtra les professionnels à leur juste valeur que lorsqu'il répondra à l'ensemble de leurs revendications en balayant le projet de loi retraite, et dans l'immédiat, en dotant les professionnels de moyens de protections, en agissant maintenant (ce qui aurait dû être fait depuis la mi-mars) pour réquisitionner les outils industriels capables de fabriquer en masse masques, appareils respiratoires, flacons de gel hydroalcoolique, tests, blouses, gants...

Sur le terrain, les syndicats CGT exigent de tous les employeurs publics, privés non-lucratifs et privés lucratifs qu'ils mettent en œuvre les moyens nécessaires pour protéger la santé, la sécurité des professionnels, des résidents et des bénéficiaires des services d'aide à domicile.

La CGT reste présente plus que jamais à vos côtés pour répondre à vos préoccupations concernant les pertes d'emplois, le temps de travail, les indemnités chômage, l'absence d'équipements de protections...

**Ensemble, nous sommes plus forts !
Rejoignez-nous dans la lutte !**



Bulletin de contact et de syndicalisation
Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.



Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
E-mail :